DEPARTEMENT DE L'OISE
Canton de Chaumont-en-Vexin
Commune de Montagny-en-Vexin
3 Place de la mairie 60240 Montagny-en-Vexin
Tél 03.44.49.92.18 E.mail : mairie@montagnyenvexin.fr

ARRETE 2024-013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

Considérant l'organisation d'une traversée de village par un défilé le Samedi 18 mai 2024 entre 17 H 45 et 18 H 45 pendant les JARTdins de Montagny organisés par l'ACAM (Association Culturelle et Artistique de Montagny-en-Vexin) présidée par Madame Elisabeth DEL TAILLEBREST, au départ de la salle polyvalente (2 rue de la Fontaine) arrivée 17 rue de la Molière.

ARRETE

Article 1 : Le 18 mai 2023 de 17 H 45 à 18 H 45 , l' ACAM est autorisée à organiser un défilé de DIXIELAND PARADE entre le 2 rue de la Fontaine et le 17 rue de la Molière.

Article 2 : Tout véhicule devra respecter la limitation de vitesse à 30 km/heure. Ces dispositions sont applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Des véhicules balisés seront présents à l'avant et à l'arrière du défilé pour assurer la sécurité.

Article 4 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montagny en Vexin, le 19 avril 2024

Loïc TAILLEBREST ,Maire